

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025

Résidence Marielle Franco

**Première Urgence Femmes
Victimes de Violences**

Résidence Marielle Franco

Première Urgence Femmes Victimes de Violences

BILAN D'ACTIVITÉ

2025

Ouverte en janvier 2019, la Résidence Marielle Franco accueille **des femmes victimes de violences intrafamiliales accompagnées de leurs enfants**, dans le cadre d'un **dispositif de première urgence**. Sa vocation est de proposer à ces femmes et à leurs enfants une mise en sécurité en urgence, adaptée à leurs besoins dès leur entrée dans le dispositif, ainsi qu'un accompagnement quotidien assuré par une équipe pluridisciplinaire.

Plus précisément, le dispositif vise à protéger les personnes accueillies en :

- leur garantissant une **sécurité immédiate**,
- leur proposant un **hébergement d'urgence** de qualité,
- **évaluant leur situation** en termes de violences,
- **les accompagnant vers un mieux-être**, afin de leur permettre d'intégrer un dispositif de droit commun en fin de séjour.

La création de la Résidence Marielle Franco s'inscrit dans une dynamique partenariale portée par le Conseil Départemental du Val-de-Marne, la Direction régionale et interdépartementale

de l'hébergement et du logement du Département (DRIHL UT 94) et l'association AUVM, dont l'engagement conjoint a permis l'ouverture et la pérennisation du dispositif.

Sur le plan du fonctionnement, notre coordination étroite avec le Service intégré de l'accueil et de l'orientation du Val-de-Marne (SIAO 94) et la Direction de l'habitat (DHAB) du même département permet d'organiser l'accueil des familles nécessitant une mise en sécurité et de les réorienter à l'issue de leur prise en charge, sur la base des préconisations émises par notre équipe à l'issue d'une évaluation sociale complète.

Enfin, l'action menée par les professionnels de la Résidence Marielle Franco s'appuie sur un réseau partenarial local associant les espaces départementaux des solidarités (EDS), le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) ainsi que les commissariats. Ce travail en réseau constitue un levier essentiel pour garantir une prise en charge globale, spécialisée et cohérente des femmes victimes de violences et de leurs enfants.

1. L'ACCUEIL ET LA MISE EN SÉCURITÉ

► NOMBRE DE PLACES ET MODULARITÉ DU LIEU

La Résidence Marielle Franco est composée de **huit appartements**.

L'un d'entre eux, destiné à l'équipe, est constitué :

- d'une salle de réunion ;
- d'une réserve ;
- de trois bureaux, qui permettent aux professionnelles de mener des entretiens avec les femmes et les enfants accueillis dans un cadre formel – l'un attribué à la référente sociale, l'autre aux maîtresses de maisons, et le dernier mis à la disposition de la psychologue avec laquelle nous travaillons dans le cadre d'un partenariat avec la Direction de la protection maternelle et infantile (DPMI) ;

- d'une cuisine, d'une salle de jeux/activités et d'un dressing solidaire, où l'équipe peut animer différents temps d'activité et de partage à destination du public.

Les sept autres logements, réservés à l'hébergement des familles, offrent une capacité d'accueil de 39 places.

Leur modularité permet d'accueillir différentes compositions familiales : un logement entier peut être réservé pour une famille nombreuse, des lits pour bébé peuvent être ajoutés dans les chambres, un même appartement peut héberger trois ménages de petite composition. Cette modularité, que nous mettons en avant auprès de nos partenaires orienteurs, nous permet d'assurer à notre public une mise en sécurité inconditionnelle.



Les logements, de type 3 ou 4, disposent d'un séjour, d'une cuisine, d'une salle de bain et de sanitaires. Chaque famille bénéficie de sa propre chambre, qu'elle peut fermer à clé afin de préserver son intimité. Les pièces à vivre, en revanche, sont partagées.

En premier lieu, être accueillies dans le cadre d'un logement partagé permet aux femmes

victimes de violences de rompre l'isolement auquel elles ont souvent été contraintes. Elles peuvent tisser des liens, échanger avec des personnes ayant connu des parcours similaires au leur, et ainsi bénéficier d'un climat de soutien et de solidarité. Raconter leur histoire de vie à quelqu'un dont elles savent le vécu similaire peut parfois faciliter leur expression ultérieure auprès d'un travailleur social.



En second lieu, le partage des appartements permet d'évaluer la pertinence d'une orientation vers une structure d'hébergement collectif. En troisième lieu, associé à la proximité des travailleurs sociaux, ce dispositif offre aux personnes accueillies un cadre sécurisant et contenant. Enfin, il permet également d'évaluer l'autonomie quotidienne et le « savoir-habiter » des familles.

En 2025, d'importants travaux de rénovation ont été réalisés dans l'ensemble des logements de la Résidence. Cette réfection a permis de maintenir un accueil de qualité, au sein de logements entretenus, conformément aux valeurs de l'AUVM, soucieuse d'« héberger dans des conditions dignes ». Les travaux, pris en charge par le Conseil Départemental du Val-de-Marne, propriétaire des lieux, se poursuivront au cours du premier trimestre 2026.

► L'ACCUEIL EN URGENCE ET LA MISE EN SÉCURITÉ

La Résidence Marielle Franco est une structure d'accueil d'urgence de niveau 1. À ce titre, nous avons l'obligation d'accueillir les femmes et leurs enfants dans les plus brefs délais après réception de la demande d'orientation vers notre Service. **En 2025, 89,54 % des femmes accueillies l'ont été le jour même de la demande** d'orientation, 5,81 % d'entre elles l'ont été le lendemain (J+1), 3,49 % le surlendemain (J+2) et 1,16 % trois jours plus tard (J+3). Les délais d'un à trois jours s'expliquent soit par le besoin de certaines femmes de disposer d'un temps de réflexion avant de s'engager à quitter leur domicile, soit par la nécessité de différer leur accueil pour sécuriser leur départ en le planifiant un jour d'absence de l'auteur présumé des faits.

Les services orienteurs (la Direction de l'habitat et le Service intégré de l'accueil et de l'orientation – SIAO – du Val-de-Marne) envoient une fiche d'orientation présentant plusieurs informations relatives au ménage orienté. Celle-ci est adressée à la fois à la messagerie électronique générique du Service et aux messageries individuelles de toutes les professionnelles de l'équipe, lesquelles vérifient :

- l'absence, dans la fiche, de tout lien entre l'auteur présumé des violences et la ville d'implantation de la Résidence,

TÉMOIGNAGE

« Au début, je me suis sentie perdue : je ne comprenais rien à ce qui se passait ni aux choses que j'entendais sur mon père. Je ne comprenais pas où j'étais. Après deux semaines, ça allait mieux, j'ai commencé à m'habituer à vivre ici. Avec maman, on sortait beaucoup et ça m'a aidée. J'étais triste de passer Noël ici, mais la fête de Noël était sympa et j'ai pu discuter avec un autre enfant. Avec maman et des voisines, on a organisé des réveillons pour le 24 et le 31 décembre, c'était bien. Avec les professionnelles, j'ai reçu du soutien scolaire, et je suis allée voir deux concerts et un spectacle de cirque. On a aussi participé à des activités. Mon meilleur souvenir, c'est quand j'ai fait des crêpes au bureau avec l'équipe. Maintenant, je ne suis plus angoissée : on m'a bien expliqué pourquoi j'étais là, je me sens bien et j'ai plein de bons souvenirs ici. » L., 11 ans

- le caractère récent des violences subies,
- la disponibilité, au sein de la Résidence, de places adaptées à la composition familiale.

Une travailleuse sociale contacte ensuite la personne à accueillir. Après s'être assurée de que celle-ci peut parler librement – en cas de présence de l'auteur, elle met fin à l'appel –, elle présente les modalités d'accueil dans la structure puis questionne la femme orientée sur sa volonté d'y résider. Il est parfois nécessaire de lui laisser un délai de réflexion pour lui donner le temps d'adhérer à la démarche. Elle lui transmet alors oralement un point de rendez-vous éloigné de la structure afin de garantir la confidentialité du lieu, certaines femmes pouvant être suivies par l'auteur présumé des violences.

Pour les mêmes raisons, **les professionnelles procèdent à l'accueil en binôme** et se rendent donc à deux au point de rencontre. Ce dispositif vise à **garantir la sécurité** de l'équipe. L'accueil se veut **rassurant et bienveillant** tout au long des différentes étapes. À leur arrivée, les femmes et les enfants hébergés se trouvent dans des états émotionnels fragilisés, qui traduisent de fortes angoisses, craintes et traumatismes. Il est alors nécessaire de les accueillir en les rassurant sur la suite de leur parcours au sein de la Résidence.

Une fois dans la structure, les professionnelles font visiter le lieu d'hébergement à la famille. Les chambres sont préparées en amont de l'arrivée de chaque ménage par les maîtresses de maison, qui équipent les lits de draps, de couettes et d'oreillers. Les professionnelles accompagnent les femmes dans leur installation et les encouragent à se familiariser avec les lieux. Lorsque l'appartement attribué est partagé avec une autre famille, l'équipe présente ses occupants aux nouveaux accueillis afin de les rassurer.

Dans l'attente de la distribution hebdomadaire des chèques-service par l'AUVM, **un kit alimentaire et d'hygiène est distribué aux familles** dépourvues de ressources. De plus, un partenariat avec l'association VAL-DE-MARNE HUMANITÉ permet de recevoir des colis alimentaires d'une valeur unitaire de 50 euros, pour un coût de six euros chacun. L'AUVM prend en charge le financement des colis distribués aux personnes sans ressources. Les femmes bénéficiant d'une situation financière stable peuvent les acquérir par leurs propres moyens.



« La mise en place d'un accompagnement pluridisciplinaire a permis à Madame S. de prendre conscience de l'ampleur des violences qu'elle avait subies et d'entamer un travail de reconstruction. »

Madame S., 36 ans, est arrivée à la Résidence Marielle Franco avec ses trois enfants, âgés de 8, 13 et 16 ans, après avoir sollicité l'aide du tribunal de Créteil afin de quitter le domicile conjugal et d'échapper aux violences de son mari. Sensibilisés à la gravité de sa situation, les professionnels du tribunal l'ont orientée vers le 115 et l'ont encouragée à déposer plainte. Dès le lendemain, elle a été accueillie au sein de notre structure, sans préparation préalable, dans une situation d'urgence nécessitant une attention particulière aux premiers temps de sa mise en sécurité.

À son arrivée, Madame S. se trouvait dans un état de sidération intense, en raison non seulement des violences subies, mais également de la rapidité de sa mise à l'abri. Les premières interventions de l'équipe ont consisté à instaurer un climat de sécurité et d'apaisement pour elle et ses enfants. La présentation claire des rôles respectifs des professionnels et des objectifs du dispositif a permis de créer un cadre rassurant et structurant. Ce cadre a constitué le socle nécessaire à l'expression progressive de Madame S., à la verbalisation de son vécu, à l'identification des différentes formes de violences conjugales et à la mise en mots du traumatisme subi.

La mise en place d'un accompagnement pluridisciplinaire a permis à Madame S. de prendre conscience de l'ampleur des violences qu'elle avait subies et d'entamer un travail de reconstruction. Progressivement, elle a sollicité les professionnelles pour des temps d'échanges et de soutien, et a commencé à interagir avec les autres femmes hébergées. Parallèlement, elle a pu s'investir dans les démarches juridiques correspondant à sa situation.

L'accompagnement des enfants a constitué un axe majeur du suivi. Confrontés depuis toujours aux violences conjugales, ils ont vécu la mise en hébergement comme un bouleversement intense, générateur de confusion et d'angoisse. Des temps de médiation et de mise en mots ont été proposés à chacun d'entre eux, avec une attention particulière portée à l'aînée, âgée de 16 ans, confrontée à un fort conflit de loyauté vis-à-vis de son père et à un sentiment de responsabilité quant au bien-être de la fratrie.

Dès le début du séjour de Madame S., nous avons initié avec elle un travail visant à préparer la suite de son parcours, notamment en matière de logement et de dispositifs de sortie, et à anticiper les besoins futurs du ménage ainsi que les solutions adaptées à sa situation.

Par ailleurs, l'équipe de la Résidence a soutenu Madame S. dans ses démarches juridiques, à la fois en préparant en amont ses rendez-vous avec l'avocat (constitution des dossiers et collecte des documents) et en maintenant un lien étroit avec l'assistante sociale.

Dans le cadre de la réorientation de Madame S., l'accompagnement à sa sortie est formalisé : les équipes travaillent avec elle pour identifier des solutions de logement pérenne, sécuriser la continuité de son accompagnement et garantir la protection de ses enfants. Cette préparation permet de construire un projet concret et sécurisant pour elle et ses enfants, en lien avec nos partenaires institutionnels et associatifs. L'assistante sociale a transmis une demande au SIAO, en s'appuyant sur les recommandations établies lors de l'évaluation réalisée par les référentes sociales. Dans l'attente d'une proposition d'orientation, Madame S. a été temporairement hébergée dans un hôtel. ■

Un premier entretien est réalisé au bureau de l'AUVM afin de signer le **contrat de séjour**, qui garantit aux nouveaux arrivants un accueil de quinze jours, renouvelable trois fois. La lecture de ce document, ainsi que du **règlement de fonctionnement**, permet d'aborder les règles de vie que les personnes accueillies s'engagent à respecter, d'évoquer la confidentialité du lieu d'hébergement et de présenter les différents registres de l'accompagnement social proposé. **Un livret d'accueil** leur est également remis.

Les missions d'évaluation et d'orientation sont alors évoquées, ainsi que la **durée maximale d'accueil**. La question de la sortie du dispositif est abordée avec la femme accueillie dès son entrée, notamment pour commencer à envisager sa possible orientation vers un hôtel. Il est essentiel de déconstruire la vision parfois édulcorée qu'ont les femmes accueillies de l'accès à un logement social, qu'elles imaginent aisé à leur sortie de la Résidence, et de les préparer à une éventuelle sortie vers l'hôtel. Cette préparation permet d'éviter, autant que faire se peut, qu'elles ne s'effondrent à l'annonce d'une telle orientation en fin de séjour, et de les aider à en intégrer le caractère provisoire : les professionnelles rassurent sur le fait qu'elles pourraient être orientées vers une structure adaptée après leur passage à l'hôtel.

▶ LA GARANTIE DE LA MISE EN SÉCURITÉ

Si la Résidence Marielle Franco permet d'héberger provisoirement les résidentes et leurs enfants, **sa mission première reste de les mettre en sécurité**. Plusieurs mesures existent à cette fin.

En premier lieu, il est nécessaire de préserver la confidentialité du lieu. Pour ce faire, nous mettons en œuvre les actions suivantes.

- **Lors de l'admission**, nous communiquons à la femme accueillie non pas l'adresse de la structure, mais un point de rencontre situé à distance de la Résidence, afin de nous assurer qu'elle ne soit pas suivie par l'auteur présumé des violences.
- **Lors des rencontres partenariales**, nous ne communiquons ni l'adresse de la Résidence ni même sa commune d'implantation. Néanmoins,



si nécessaire (notamment dans le cadre d'une évaluation enfance), nous permettons à certains partenaires de rendre visite aux familles accueillies au sein de la structure, auquel cas nous leur rappelons systématiquement la nécessité de ne pas divulguer l'adresse dans l'intérêt des résidentes.

- **Nous expliquons à toutes les familles** qu'il est formellement interdit, comme stipulé dans le contrat de séjour, de communiquer l'adresse et même la commune de la structure. De ce fait, aucune visite n'est autorisée au sein de la structure ni même devant son portail. La divulgation de l'adresse constitue un manquement au contrat de séjour susceptible d'entraîner une fin de prise en



charge. Ce dernier point est exposé aux femmes accompagnées lors de la signature du contrat.

- **Aucun courrier ne pouvant être reçu** au sein de la structure, nous accompagnons les femmes vers des associations dotées d'un service de domiciliation, qui leur permet d'effectuer les démarches administratives et judiciaires nécessaires à l'évolution positive de leur situation.

En second lieu, les membres de l'équipe assurent une présence continue au sein de la Résidence, 24 heures sur 24 et 365 jours par an, en se relayant les uns les autres : des agents de sécurité intérieure (ASI) sont présents de 19 heures 30 à 9 heures 30 ; les travailleuses

sociales terminent quant à elles leur service à 21 heures et sont présentes le samedi ; enfin, les cadres assurent un service d'astreinte durant lequel ils restent joignables à tout moment.

En troisième lieu, la Résidence est équipée du matériel nécessaire à sa sécurisation.

- **Des caméras de surveillance sont installées à chaque étage.** Cette année, cet équipement a permis de détecter une intrusion au sein du bâtiment. Les ASI ont alors pu intervenir et conduire l'homme repéré à l'extérieur. La femme concernée a ensuite été réorientée vers une autre structure d'accueil de niveau 1, afin de garantir à la fois sa sécurité et celle de la Résidence.
- **Enfin, l'accès au bâtiment est sécurisé par trois portes successives**, chacune ouvrable par une clé différente. Il est rappelé à chaque résidente de fermer ces portes systématiquement après leur passage.



2. LE PUBLIC ACCUEILLI

En 2025, la majorité des femmes accueillies à la Résidence Marielle Franco (soit 47,47 % d'entre elles) avaient entre 26 et 35 ans. Venaient ensuite les femmes âgées de 36 à 45 ans, qui représentaient 29,30 % des résidentes. Le public jeune, âgé de 18 à 25 ans, restait minoritaire, avec 14,14 % des femmes hébergées ; toutefois, cette tranche d'âge nécessite un accompagnement spécifique, en lien avec l'intégration du cadre à respecter. Enfin, 32 % des résidentes étaient seules, contre une majorité accueillies avec leurs enfants, la composition familiale la plus fréquente étant une mère accompagnée d'un enfant.

Toutes les femmes accueillies étaient victimes de violences conjugales ou intrafamiliales récentes ayant entraîné un départ récent de leur domicile, parfois le jour même, après un court passage chez des connaissances ou à l'hôtel. La plupart d'entre elles arrivent dans un état psychique complexe, oscillant entre forte anxiété, syndrome dépressif et état de stress post-traumatique ou apparente anesthésie émotionnelle. Leur fragilité,

liée aux violences subies, peut être exacerbée par l'arrivée dans un lieu inconnu et l'incertitude quant à l'avenir, le séjour étant limité à deux mois au maximum.

Les violences ont des conséquences multiples sur la santé physique et psychique des femmes.

Les violences physiques entraînent des blessures, des fractures ou des atteintes à leur intimité, qui fragilisent leur état de santé général. Les violences psychologiques et le stress chronique peuvent, quant à eux, provoquer des troubles somatiques tels que des troubles digestifs, des ulcères, une perte de poids, de l'eczéma ou encore une chute de cheveux. Les violences financières peuvent également engendrer des carences alimentaires. Ces répercussions affectent l'autonomie quotidienne des victimes accueillies : le sommeil, l'alimentation, l'hygiène personnelle et le « savoir-habiter » peuvent devenir difficiles, voire impossibles. Un accompagnement de proximité est nécessaire pour restaurer ces compétences.



L'emprise de l'auteur présumé sur sa victime se manifeste par le contrôle des tâches quotidiennes, de la gestion du budget ou des démarches administratives. Certaines femmes témoignent d'un manque d'expérience et de connaissances, souvent lié à cet éloignement des responsabilités imposé. L'isolement social est fréquent, et la reprise des relations, freinée par la peur de l'autre et la perte de confiance en soi.

La parentalité est, elle aussi, souvent perturbée chez les femmes accueillies : certaines mères ne sont pas en mesure d'assurer leurs fonctions parentales en raison d'un état émotionnel fragilisé ; d'autres ont besoin d'être accompagnées pour réinvestir leur rôle de parent et retrouver confiance en leurs compétences après avoir été longtemps dépossédées de leur pouvoir décisionnel.

Les éléments suivants ont par ailleurs été constatés en 2025 :

- **41 résidentes se trouvaient en situation irrégulière**, ce qui renforçait leur vulnérabilité. La dépendance financière vis-à-vis du conjoint ou du compagnon, ainsi que la crainte de dénoncer les violences subies par peur d'être expulsée ou de faire l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), compliquaient leurs démarches, même en présence de preuves des violences. Certaines résidentes ont exprimé leur incapacité à retourner dans leur pays d'origine, par crainte de représailles ou par honte vis-à-vis de leur famille – autant d'inquiétudes qui aggravent leur isolement et la fracture familiale. Par ailleurs, l'accès des femmes accueillies aux ressources était parfois limité, que ce soit par méconnaissance des aides ou par captation des allocations familiales par l'auteur présumé des violences.
- **La majorité des femmes accueillies n'étaient pas en emploi**. Certaines en étaient empêchées par leur situation administrative, d'autres par les comportements de contrôle infligés par l'auteur présumé (accompagnement lors des trajets domicile-travail, surveillance des déplacements, vérification des communications ou encore entrave à l'accès au travail). Dans certains cas, les revenus de la résidente étaient intégralement ou majoritairement captés par le conjoint ou le compagnon, ce

qui entraînait un préjudice économique et une perte d'autonomie pour elle.

- **128 enfants ont été accueillis, dont 35,94 % âgés de moins de trois ans**. Tous ces enfants étaient légalement considérés comme des co-victimes des violences perpétrées par l'auteur présumé. Parmi eux, certains avaient été directement exposés à ces violences, soit parce qu'ils s'étaient interposés entre l'auteur et leur mère, soit parce qu'ils avaient été directement ciblés. Les violences ont des conséquences sur le développement moteur, affectif et social des enfants. L'exposition à ce type de comportements *in utero* peut impacter le développement du fœtus qui, une fois devenu nourrisson, peut manifester des troubles alimentaires, un repli sur soi ou un retard staturo-pondéral. Chez les enfants co-victimes de violences, les professionnelles observent des difficultés relationnelles, que ce soit avec les pairs ou avec les adultes, des comportements agressifs, un repli sur soi, une hypervigilance, une perte d'estime de soi, ainsi que des troubles psychiques tels que l'anxiété, la dépression et le stress post-traumatique. Les comportements des enfants peuvent refléter ceux de l'auteur présumé ou, au contraire, ceux de la victime, par identification, et s'associer à une normalisation de la violence.
- **10 enfants bénéficiaient de mesures de protection au cours de leur séjour**. L'équipe de la Résidence est restée en lien étroit avec les services de la protection de l'enfance, avec lesquels elle partageait observations et informations pour co-penser les orientations et les évaluations. Lorsque des situations de danger étaient repérées, des informations préoccupantes ou des signalements étaient rédigés et transmis à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du Val-de-Marne. L'équipe évaluait également la pertinence d'une orientation des mineurs concernés vers un centre maternel, afin d'assurer leur protection et leur bien-être.

3. L'ÉVALUATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

Les missions principales du Service sont la mise en protection des ménages accueillis et l'évaluation de leur situation afin de travailler à leur réorientation.

L'accompagnement proposé est centré sur des **registres urgents**.

► LE BILAN DIAGNOSTIQUE

En 2025, les femmes accueillies à la Résidence Marielle Franco étaient majoritairement victimes de violences conjugales : 77,78 % d'entre elles avaient subi ce type de violences, contre 3,03 % pour les violences intrafamiliales et seulement 2,02 % pour les situations de conflits conjugaux. Ces chiffres sont affinés grâce aux évaluations approfondies réalisées par les travailleuses sociales, qui permettent de distinguer les différents types de violences subies et d'identifier les besoins spécifiques de chaque personne.

Dès l'accueil, les professionnelles observent et échangent avec les femmes et leurs enfants lors d'activités, d'entretiens et de démarches extérieures. Les réunions d'équipe permettent de croiser les regards et d'affiner l'évaluation des situations. La référente sociale conduit un entretien formel avec chaque personne accueillie au cours des quinze premiers jours suivant son arrivée, afin de préciser la nature, la fréquence et la durée des violences subies, d'observer le comportement de la victime et de déterminer si l'emprise de l'auteur présumé reste active sur elle. Ce temps d'échange permet également de commencer à déconstruire le rapport de la victime à la violence, en identifiant avec elle les différentes formes que celle-ci peut prendre : physique, verbale, psychologique, administrative, financière ou sexuelle.

Souvent, les femmes commencent par évoquer les violences physiques, tout en minimisant, banalisant ou normalisant les autres formes de violences. En 2025, l'évaluation des professionnelles a révélé que 84,85 % des résidentes avaient subi des violences verbales, alors qu'à leur entrée, seules 29,29 % d'entre elles avaient déclaré en avoir été victimes. De même, 45 % d'entre elles avaient été menacées de mort quand seules 25 % l'avaient initialement indiqué. Les violences psychologiques et financières étaient mieux repérées et concordantes avec les évaluations : 87 % des femmes avaient subi des violences psychologiques, et 44 % d'entre elles des violences financières. Les violences sexuelles étaient moins souvent mentionnées, en raison d'un sous-repérage ou d'un sentiment de honte nécessitant l'instauration préalable d'un lien de confiance, pour permettre à la parole de se libérer.

Mettre des mots sur leur vécu donne un premier point d'ancrage aux résidentes, en leur permettant de se reconnaître comme victimes et de se repositionner progressivement dans leur rapport à la violence. La prise en compte des aspects culturels en jeu est également essentielle : les représentations que chaque personne se fait du couple et de la violence, selon son pays d'origine, sa famille et sa religion, influencent le type de comportements qu'elle considère comme acceptables.

Enfin, la référente sociale accompagne les femmes accueillies dans leur compréhension des mécanismes de l'emprise, en leur expliquant le cycle de la violence et les étapes de contrôle instaurées par l'auteur présumé. Cette démarche les aide à replacer la responsabilité des faits sur l'agresseur et à travailler sur la culpabilité des victimes, qui se reprochent souvent de ne pas avoir réagi. L'entretien initial peut être suivi de

nouveaux échanges permettant aux femmes de compléter ou de préciser leur récit à mesure qu'elles prennent conscience de ce qu'elles ont vécu.

► LA MISE EN PROTECTION ET L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Lors de l'accueil, plusieurs mesures sont mises en place pour assurer la protection des femmes. Il est d'abord indispensable de sécuriser leurs moyens de communication en désactivant la géolocalisation sur leur téléphone, en bloquant les numéros de l'auteur présumé ou en changeant de carte SIM si nécessaire. L'accès aux comptes personnels, administratifs, bancaires ou aux réseaux sociaux est également sécurisé afin d'éviter tout accès par l'agresseur présumé.

L'accompagnement juridique constitue un autre volet majeur de la mission du Service. Dès 2025, la volonté de déposer plainte a été abordée avec chaque femme, et l'intérêt de la démarche, tant pour la reconnaissance des violences subies que pour le soutien d'un dossier auprès du juge aux affaires familiales, leur a été expliqué. Certaines résidentes ont refusé de déposer plainte par crainte de représailles ou de réactions familiales négatives. La décision de ces femmes a été respectée, le dépôt de plainte n'étant pas un prérequis pour l'accueil à la Résidence. Lorsque les victimes ont accepté la démarche, la référente sociale a préparé leur dépôt de plainte à l'aide d'une grille de questions leur permettant d'anticiper les interrogations parfois intimes et douloureuses que pourraient leur poser les officiers de police judiciaire, tout en leur laissant la possibilité de compléter leur plainte ultérieurement. L'entretien pouvait être scindé afin de faciliter la gestion de l'intensité émotionnelle et du stress de la situation.

En 2025, l'accompagnement physique par la référente sociale ou les maîtresses de maison lors des déplacements au commissariat a été proposé, notamment aux personnes très anxieuses ou ne maîtrisant pas la langue française. Par ailleurs, des liens avec les référents violences des commissariats ont permis à certaines femmes d'être reçues par des professionnels sensibilisés aux violences conjugales et intrafamiliales.



Cette année, 57,57 % des femmes ont déposé plainte et 22,22 % d'entre elles ont déposé une main courante. Dans certains cas, les professionnelles ont suivi les démarches nécessaires pour récupérer les plaintes ou obtenir des informations sur leurs suites via le **Bureau d'aide aux victimes**. Les accompagnements ont également concerné les visites à l'**Unité médico-judiciaire de Créteil** et les audiences pénales, afin d'aider les femmes à gérer les situations de confrontation avec l'auteur présumé et les négations de la défense, susceptibles de raviver leurs traumatismes. Enfin, nous avons proposé aux résidentes de rencontrer le **juge aux affaires familiales** pour encadrer la résidence de leurs enfants ainsi que les droits de chaque parent, voire organiser des visites médiatisées protégeant les enfants de tout risque.

Enfin, une liste d'avocat(e)s spécialisé(e) est mise à disposition des femmes afin de renforcer leur autonomie, de favoriser leur contact direct avec un professionnel et, si nécessaire, de leur permettre de demander une ordonnance de protection garantissant l'éloignement de l'auteur, voire la jouissance du domicile. Lorsqu'un risque immédiat est identifié, des « téléphones grave danger » sont demandés pour leur offrir une téléassistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'apport d'informations et de conseils juridiques par

des associations et des juristes partenaires complète l'accompagnement des résidentes en leur assurant une connaissance de leurs droits et des moyens de protection disponibles.

► L'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

Dès qu'une personne est accueillie au sein du Service sans être encore suivie par la Direction de l'action sociale, de l'insertion et des parcours emploi (DASIPE), nous demandons la **désignation d'une assistante de service social**. Chaque femme hébergée est ainsi orientée vers une assistante de service social rattachée à un espace départemental des solidarités (EDS) implanté sur le territoire val-de-marnais. Cette démarche assure à la résidente le suivi social qui permettra de : solliciter l'ouverture de ses droits (aide médicale d'État – AME, protection universelle maladie – PUMa, allocations familiales, revenu de solidarité active – RSA, etc.) ; déposer une demande de logement social ; constituer un dossier au titre du DALO (droit au logement opposable). À l'issue de son séjour à Marielle Franco, la résidente continue de bénéficier du suivi initié. Dans le cadre d'une sortie hôtelière, la professionnelle de l'EDS prend le relais pour suivre son parcours dans le cadre du droit commun.



Les référentes sociales de Marielle Franco peuvent également accompagner les résidentes dans certaines démarches administratives plus légères, comme la désolidarisation de leurs comptes auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF). Cet accompagnement s'effectue après une mise en lien avec l'assistante de service social, afin de coordonner les différentes actions menées.

Le fait que le suivi social de la personne accueillie soit assuré par l'assistante de service social permet à l'équipe de la Résidence de centrer son accompagnement sur la mise en sécurité du ménage, l'évaluation de la situation, le travail autour des violences et de la parentalité, les démarches juridiques, ainsi que l'accès aux soins. Après réception de la note d'évaluation rédigée par la référente sociale, l'assistante de service social est chargée de saisir la préconisation formulée dans le système d'information du Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SI SIAO), et ce dans les meilleurs délais, afin qu'une solution de sortie soit possible.

► L'ACCÈS AUX SOINS

Il est essentiel de soutenir activement l'accès aux soins des femmes victimes de violences, souvent entravé par l'auteur présumé des faits, par la crainte de révéler les violences subies à un professionnel de santé ou encore par l'effacement de leurs propres besoins.

Ainsi, nous leur proposons de réaliser un bilan de santé en passant soit par un rendez-vous chez un médecin généraliste, soit par un dispositif gratuit accueillant les femmes sans condition de ressources. **En 2025, nous avons majoritairement orienté les femmes accueillies vers l'Hôtel-Dieu.** Selon les besoins identifiés lors du bilan réalisé, des consultations dans les différentes spécialités leur ont ensuite été proposées.

Nous travaillons également sur l'accès aux soins des enfants, que nous dirigeons vers les centres de Protection maternelle infantile (PMI) de secteur, où ils peuvent obtenir une prise en charge pluridisciplinaire et un bilan de santé complet. Nous collaborons également avec les services d'accueil médical initial (SAMI) de la commune.

Là encore, **la spécificité de Marielle Franco réside dans l'accompagnement physique des résidentes à leurs rendez-vous**, lorsque cela est nécessaire et après analyse, échanges et décision en réunions d'équipe. En effet, l'accès à un espace de soins peut être complexe pour certaines femmes, qu'elles craignent d'être touchées dans le cadre d'un examen médical, de devoir aborder les violences subies ou encore d'être confrontées aux conséquences de celles-ci sur leur santé. À nouveau, les accompagner permet d'abaisser leur niveau d'angoisse et de les rassurer par la parole, dès lors qu'une relation éducative est établie avec elles.

► LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Le parcours des femmes victimes de violences est jalonné de traumatismes aux lourdes conséquences sur leur santé mentale. Ainsi, en 2025 comme les années précédentes, les femmes accueillies ont pu faire état de cauchemars et de réveils nocturnes, d'insomnies, de reviviscences de scènes de violences, d'une impossibilité de s'alimenter normalement, d'un dégoût pour la nourriture ou encore d'une perte d'appétit. Certaines ont également évoqué une peur viscérale d'être retrouvées par l'auteur présumé et assassinées, notamment à la suite de menaces de mort et/ou d'épisodes de violences physiques. Enfin, certaines ont exprimé un manque d'appétence pour la vie, souvent symptomatique d'un état dépressif. La psychologue détachée au sein de la Résidence a mis en lumière des états de stress post-traumatique, des dépressions sévères, voire de possibles états de dissociation.

Selon l'évaluation de la professionnelle, ces troubles nécessitent un accompagnement thérapeutique. Au cours de l'année 2025, l'AUVM a renouvelé son partenariat avec la DMPI (Direction de la Protection maternelle et infantile), dans le cadre duquel elle a obtenu le détachement d'une psychologue, à raison d'une journée et demie par semaine.

La professionnelle a reçu 67 femmes dans le cadre d'entretiens individuels, qui lui ont permis d'engager avec elles un premier accompagnement psychologique, d'évaluer l'orientation thérapeutique la plus adaptée à leur proposer, et ainsi de les réorienter vers des structures offrant un suivi psychologique plus pérenne.

TÉMOIGNAGE

« Je n'oublierai jamais votre gentillesse envers moi pendant cette période difficile. Je suis si heureux d'avoir rencontré toutes les professionnelles de Marielle Franco en cette période difficile pour moi, en particulier la psychologue. Elle a été l'une des seules personnes à qui je pouvais parler librement, partager mes peurs sans crainte et en qui j'avais une profonde confiance. C'est précieux pour moi de vous avoir croisées. » M., 19 ans.

Les entretiens ont offert aux femmes **un espace de parole**, la possibilité d'entamer une réflexion autour de leur parcours de vie et l'occasion de prendre conscience de schémas de répétition.

La psychologue a eu recours à diverses **approches thérapeutiques psychocorporelles** visant à favoriser une meilleure intégration des événements traumatiques afin d'en réduire les symptômes associés. Les séances menées en 2025 ont été jugées bénéfiques par les femmes en ayant bénéficié – ce qui indique qu'elles ont observé une diminution de leurs symptômes, telle qu'une amélioration de leur sommeil.

Durant les entretiens, **les enfants des femmes reçues ont pu participer à des activités organisées dans la Résidence** par les maîtresses de maison, qui ont ainsi contribué à l'instauration d'un cadre sécurisant pour les femmes.

Certaines victimes accueillies refusent de rencontrer une psychologue. Ce refus peut s'expliquer par la crainte d'être jugées, la peur d'aborder en profondeur certains événements douloureux ou encore par les éventuelles représentations qu'elles associent à cette fonction. Dans ce cas, les travailleuses sociales de l'AUVM accompagnent leur réflexion afin de leur permettre d'envisager un suivi psychologique, à la fois en présentant les bénéfices que pourrait leur apporter un tel suivi et en veillant à déconstruire peu à peu certaines de leurs représentations.

En 2025, 22 enfants ont également pu être reçus par la psychologue, après recueil de leur consentement et de celui de leur mère. Les entretiens ont été menés par fratries.

Par ailleurs, la psychologue participait aux réunions d'équipe afin d'apporter un éclairage clinique sur les situations évoquées et d'aider les professionnels à définir des axes de travail prenant en compte les éventuels freins liés aux traumatismes subis.

Le partenariat établi avec la DPMI s'étant achevé fin novembre 2025, nous sommes actuellement à la recherche d'un autre partenaire sur le versant psychologique de l'accompagnement proposé à la Résidence Marielle Franco. Dans ce cadre, nous avons rencontré une psychologue membre du dispositif HandiPsy, rattaché à l'Hôpital Paul Guiraud.

▶ LE « SAVOIR-HABITER » ET L'AUTONOMIE QUOTIDIENNE

Au-delà de l'évaluation des violences subies par la personne accueillie et de sa situation juridique, administrative et financière, son « savoir-habiter » et son autonomie – tant dans les actes de la vie

quotidienne que dans les différentes démarches à accomplir – font également **l'objet d'une évaluation**, laquelle contribue à l'élaboration de l'orientation la plus adaptée à ses besoins : un hébergement en diffus est privilégié pour une femme évaluée comme autonome au quotidien, tandis qu'une structure collective – où la présence continue des travailleurs sociaux est garantie – peut se révéler plus bénéfique pour une personne nécessitant un accompagnement soutenu et peinant à entretenir son lieu d'hébergement.

Le savoir-habiter concerne **l'entretien du logement, la confection des repas, la réalisation des courses et la gestion du budget**. Ces différentes thématiques sont travaillées avec les femmes auxquelles elles posent problème, au moyen de l'accompagnement assuré au quotidien par la référente sociale et les maîtresses de maison.

L'autonomie des résidentes dans l'accomplissement de leurs démarches est évaluée par les professionnelles tout au long de leur séjour, et favorisée par la mise en place d'un accom-



pagement, notamment grâce à la réalisation de visites à l'hébergement (VAH) régulières et d'états des lieux intermédiaires.

► LA PARENTALITÉ

Nous organisons également des **temps d'observation active du lien mère-enfant**, animés par le binôme psychologue-référente sociale. Durant ces temps, une ou deux familles sont accueillies au sein d'une salle de jeux permettant d'évaluer le développement sensori-moteur des enfants, leur manière d'entrer en lien avec leurs pairs et leur façon de jouer (accès ou non au jeu symbolique). La présence de la mère permet également d'observer le lien mère-enfant, sa manière d'interagir avec son enfant et la façon dont elle lui pose un cadre ainsi que des limites.

Au-delà de nous permettre d'observer les familles accueillies, **ces temps sont aussi l'occasion d'amorcer un soutien à la parentalité** en faisant part de nos observations à la mère et en l'accompagnant dans l'adoption de certains positionnements.

Les temps d'observation active du lien mère-enfant ont été très importants cette année. Ils ont permis de préconiser **13 orientations vers un centre maternel**, dont 10 ont pu être effectives à la sortie de la Résidence.

En 2025, **la mise en place d'actions collectives à destination des enfants** a également permis



d'évaluer la manière dont ils entraient en relation avec leurs pairs, leur capacité à intégrer et à respecter le cadre posé par les professionnelles, ainsi que leurs réactions face aux éventuels conflits entre eux, révélatrices de leur façon de gérer leurs émotions.

TÉMOIGNAGE

« Je suis très contente de résider à Marielle Franco, très satisfaite de l'accueil chaleureux, de la bienveillance et de la présence constante des professionnelles, dont j'apprécie l'écoute, l'empathie et la disponibilité à l'égard des résidentes. Je bénéficie de l'aide alimentaire et financière, de dons vestimentaires, ainsi que de produits d'hygiène. Je ressens un sentiment de sécurité au sein de la structure, grâce à une présence rassurante 24 heures sur 24. L'équipe de nuit est très rassurante et à l'écoute. J'appréhende mon départ de la Résidence car je me suis attachée aux professionnels, et j'ai l'impression d'y être comme en famille. Je tiens à remercier toute l'équipe pour l'organisation des ateliers de musicothérapie, qui ont été proposés autour d'un goûter chaleureux et convivial à l'attention de l'ensemble des personnes accueillies. Ces ateliers m'ont permis d'échanger et de créer des liens avec les résidentes. »

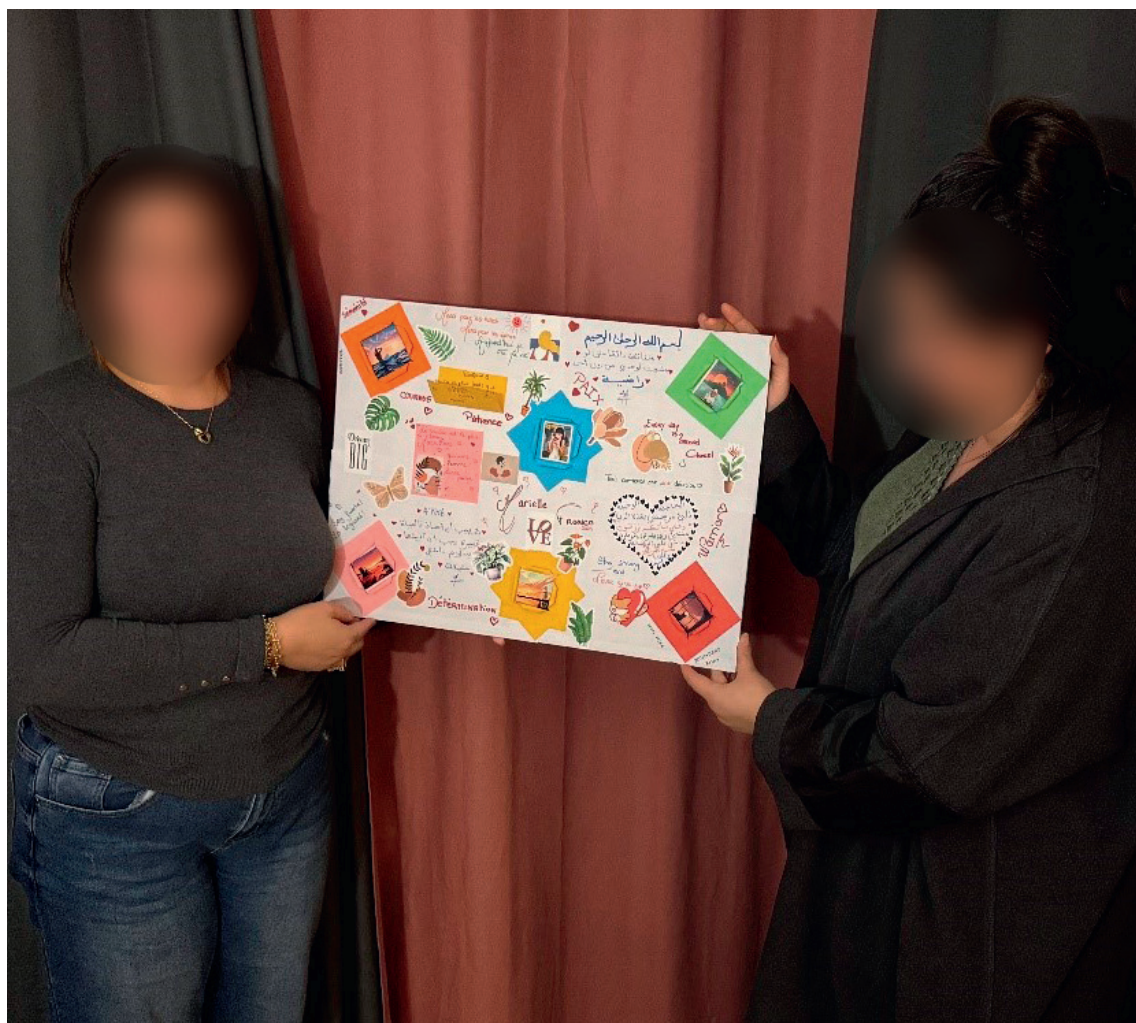
Madame B., seule, sans enfants.

Des **ateliers d'aide aux devoirs** ont, par ailleurs, été menés tout au long de l'année. En effet, pour des raisons de sécurité, les enfants ne se rendent plus dans leurs établissements scolaires durant les deux mois d'accueil au sein de la Résidence. L'entretien de liens avec ces établissements a permis de récupérer les devoirs des enfants et de les accompagner dans leur réalisation – individuellement ou collectivement, selon les besoins de chacun – tout en leur offrant un encadrement adapté. Combinés aux échanges avec les établissements, ces ateliers ont permis de mettre en évidence les difficultés rencontrées par certains à entrer dans les apprentissages, ainsi que d'éventuelles problématiques de comportement.

En outre, afin d'affiner nos évaluations, nous avons travaillé en **collaboration avec les profes-**

sionnelles du Centre Maternel de l'AUVM, qui ont formé l'équipe à l'observation du développement de l'enfant.

Lorsque les différents temps évoqués conduisent les professionnelles à évaluer un danger pour l'enfant, une information préoccupante (IP) est rédigée et transmise à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) du Val-de-Marne, après décision prise en réunion d'équipe. En 2025, **huit IP ont ainsi été transmises à la CRIP**. Par ailleurs, nous avons rencontré la cheffe de service de la CRIP afin de travailler sur la rédaction des IP, l'objectif étant de favoriser une lecture plus fluide de la situation et ainsi d'éviter un classement sans suite. Ce travail a permis d'actualiser nos pratiques en la matière.



4. L'ORIENTATION

L'objectif de la Résidence Marielle Franco est de permettre aux femmes accueillies d'accéder à une prise en charge adaptée à leurs besoins. Ainsi, **l'évaluation réalisée par l'équipe se veut globale et affinée. Elle prend en compte :**

- **les violences subies** et l'éventuelle nécessité d'un accompagnement par des professionnelles au sein d'un dispositif fléché pour les femmes victimes de violences (FVV),
- **les éventuelles problématiques dans le lien mère-enfant** susceptibles de nous conduire à envisager un accueil en centre maternel,
- **la situation administrative** (régularité ou non sur le territoire), qui peut freiner l'accès à de nombreuses structures,
- **la situation financière**, déterminante pour l'orientation vers certaines structures et/ou un logement.

Afin d'établir une préconisation adaptée au ménage accueilli, les professionnelles échangent en réunion sur les informations recueillies. À J+15 après l'entrée, la note d'orientation est envoyée aux partenaires orienteurs (Service intégré de l'accueil et de l'orientation – SIAO – et Direction de l'habitat – DHAB), ainsi qu'à l'assistante de service social en charge du suivi social du ménage. Cette dernière saisit la préconisation dans le SI-SIAO.

Les deux mois d'accueil laissent le temps de travailler avec la personne accompagnée sur l'idée et l'acceptation de sa sortie. Les orientations préconisées sont mal vécues par certaines femmes, qui pensaient accéder à un logement social à leur sortie du dispositif. Il est nécessaire d'accompagner ces femmes vers l'acceptation de la préconisation soit en mettant en avant les bénéfices de l'accompagnement mis en place au sein du type de structure vers laquelle nous souhaitons qu'elles soient orientées, soit en leur expliquant l'impossibilité d'une autre orientation, notamment en raison



de leur situation administrative incomplète.

En 2025, sur les 54 réorientations effectuées à l'issue de la Résidence Marielle Franco, 29 (soit 53,7 % d'entre elles) ont été réalisées vers des hôtels sociaux. Cette part non négligeable a considérablement impacté l'équipe dans son travail quotidien.

En effet, la **communication de ce type de sorties le jour même** de leur survenue génère une grande angoisse chez les femmes accueillies, incertaines de leur lieu de destination.

De plus, la **grande variabilité de la durée de prise en charge** à l'hôtel accentue l'instabilité de la situation des femmes concernées, parfois contraintes de changer d'établissement une fois par semaine.

En outre, sur 29 femmes orientées vers un hôtel, neuf ont recontacté l'équipe le soir-même ou le lendemain de leur sortie pour signaler des **conditions non adaptées**. Deux d'entre elles sont revenues dans la Résidence le lendemain afin de solliciter un changement d'hôtel. À plusieurs reprises, nous avons demandé un tel changement en raison de l'insécurité du lieu pour les personnes accueillies, ou d'une situation révélant une fragilité particulière (risque suicidaire ou danger pour les enfants).



Cette thématique a fait l'objet de **nombreux échanges en réunion** d'équipe. Les professionnelles ont pu verbaliser une certaine perte de sens dans leur travail ainsi qu'une forme d'épuisement. La régularité de ce type de sorties a conduit les professionnelles à aborder dès l'entrée la possibilité d'une orientation vers un hôtel. Cette approche permet, d'une part, de souligner le caractère provisoire d'une prise en charge à l'hôtel et, d'autre part, d'aider les femmes à reprendre confiance en elles, en mettant en lumière les ressources internes qu'elles pourront mobiliser.

Au cours de l'année 2025 :

- **10 ménages dont la composition familiale correspondait à un F+1 (soit 20 personnes) ont été réorientés vers un centre maternel** – les familles dont la composition correspondait à un F+2 ont été orientées vers des hôtels, faute d'avoir obtenu l'orientation demandée vers ce type de dispositif ;
- **4 familles ont été orientées dans un logement relais via la DHAB**, dont deux F+1, une F+2 et une F+3 (soit 11 personnes au total) ;
- **4 ménages ont été accueillis dans un centre d'hébergement d'urgence (CHU)**, dont trois femmes seules – les seuls ménages ayant pu accéder à un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) étaient deux femmes seules ;
- **2 familles ont été orientées vers un logement ALTHO** (dispositif Alternative à l'hôtel) **et 3 vers un logement ALT**, soit 13 personnes au total – il s'agissait majoritairement de compositions familiales de type F+2 ;
- **12 ménages ont décidé de retourner au domicile**. Certaines femmes ont quitté la structure sans en informer les professionnelles, tandis que d'autres ont pu verbaliser leur décision. Dans ce cas, les professionnelles ont pris le temps de mettre des mots sur ce choix, d'aborder les risques encourus dans le cadre d'un retour auprès de l'auteur présumé des violences et de les sensibiliser aux diverses démarches de protection possibles (appel aux forces de l'ordre, demande de mise en sécurité auprès d'une assistante de service social, mais aussi possibilité de retour dans la Résidence Marielle Franco via une orientation adaptée).

5. LES ACTIONS COLLECTIVES ET LES PARTENARIATS

► ACTIVITÉS COLLECTIVES ET TEMPS MÈRE-ENFANT

En 2025, différentes actions collectives ont été mises en place par les maîtresses de maison et la référente sociale afin de créer un lien de confiance avec les résidentes. Ces activités ont également offert des moments de partage mère-enfant dans un cadre serein, favorable à la reconstruction du lien familial altéré. Certaines activités, exclusivement destinées aux enfants, leur ont permis de socialiser et de bénéficier de temps ludiques adaptés à leur âge. Les mères ont également pu profiter de moments pour elles-mêmes au sein de la Résidence. Le fait que les activités aient pu être proposées non seulement par les professionnelles, mais aussi par les résidentes et les enfants, a valorisé leurs compétences et renforcé leur confiance en eux.

► ACCÈS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS

Des ateliers culturels et sportifs ont, par ailleurs, été proposés pour favoriser l'accès des ménages accueillis aux loisirs. Des séances de musique, animées par une maîtresse de maison, a permis aux femmes de s'exprimer et de se reconnecter à leur créativité. En outre, un partenariat avec un théâtre local nous a permis de proposer des places de spectacles à un tarif préférentiel, tout en garantissant la présence sécurisée des enfants dont l'âge n'était pas adapté aux représentations.

► ATELIERS CRÉATIFS ET JEUX

Des ateliers manuels (peinture, dessin, perles) et des jeux de société ont également été organisés tout au long de l'année. Ils ont permis de développer la confiance en soi, la concentration, la mémoire, le langage et la socialisation. Les productions des femmes et des enfants ont été valorisées par le groupe et par les professionnelles.



► ATELIERS BIEN-ÊTRE

Des ateliers de socio-esthétique et de sophrologie ont été organisés avec des prestataires externes, tandis que d'autres activités (manucure, coiffure, création de soins) ont été animées par les maîtresses de maison et les résidentes. Ces moments ont permis aux femmes de se recentrer sur elles-mêmes, de restaurer leur image et de retrouver du plaisir dans la prise en charge d'elles-mêmes. Le dressing solidaire a également été mis à leur disposition pour leur offrir un espace de choix et d'expérimentation.

► ATELIERS CUISINE ET PÂTISSERIE

Ces ateliers conviviaux ont permis de travailler sur l'équilibre alimentaire et la motricité fine des enfants, tout en favorisant le partage et la transmission culturelle entre résidentes et enfants. La dégustation collective des plats et gâteaux confectionnés a renforcé les liens entre les participants, et encouragé les échanges autour des différentes cultures.

▶ SORTIES DÉCOUVERTES

L'équipe a organisé des promenades à Paris et dans les parcs alentour, en veillant attentivement à éviter les zones fréquentées par les auteurs présumés de violences à l'encontre des résidentes. Ces sorties ont permis de rassurer les femmes, de les aider à reprendre confiance en elles et de leur apprendre des stratégies de protection en cas de rencontre avec l'auteur.

▶ PARTENARIATS

- La Résidence a renforcé ses liens avec d'autres structures d'accueil d'urgence (Tremplin 94 et la Croix-Rouge) afin d'échanger sur les pratiques mises en œuvre et de co-élaborer des actions.

- Par ailleurs, sa collaboration avec le **SIAO 94** et le **DHAB du Conseil Départemental du Val-de-Marne** s'est poursuivie autour de l'orientation et de la sortie des femmes accueillies.

- En outre, la référente sociale a continué à travailler quotidiennement avec les assistantes de service social et à participer à des colloques et des matinales au sein des **espaces départementaux des solidarités** (EDS) afin d'améliorer la coordination entre les différents dispositifs.

- Enfin, un partenariat avec le **Secours populaire** a permis aux résidentes de bénéficier de sorties éducatives et de séjours aux côtés d'un public diversifié. L'équipe souhaite développer ce projet.



6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2026

Au cours de l'année 2025, les professionnelles de la Résidence Marielle Franco se sont mobilisées afin d'accueillir avec réactivité et dans des conditions dignes, bienveillantes et respectueuses, les familles orientées par le SIAO 94 et la DHAB du Conseil Départemental du Val-de-Marne. **En 2026, nous poursuivrons notre engagement auprès de notre public en maintenant la qualité de l'accueil que nous assurons dans l'urgence.** Afin de continuer à héberger les familles dans des espaces chaleureux et accueillants, propices à la création de conditions optimales pour leur bien-être, nous prévoyons de réfléchir avec elles à la décoration et à l'aménagement des logements de la Résidence, récemment rénovés.

Au cours de l'année, **nous avons créé des liens avec les autres structures d'accueil d'urgence de niveau 1, avec lesquelles nous souhaitons poursuivre les échanges** afin de réfléchir et d'agir conjointement autour de certaines difficultés repérées. De plus, nous nous inscrivons dans une volonté d'harmonisation des pratiques au sein du Département, tout en souhaitant conserver les spécificités de chaque association, constitutives de leur identité.

Par ailleurs, nous souhaitons développer des partenariats avec des associations locales capables de répondre aux besoins de notre public, notamment en matière de distribution de kits d'hygiène, de couches et de lait infantile. En 2026, nous pensons également installer des distributeurs de protections féminines (coûteuses) au sein même des logements, afin d'en faciliter l'accès. De potentiels partenaires susceptibles de concrétiser ce projet ont déjà été repérés.

Nous envisageons également de rencontrer les commissariats de différentes communes du Val-de-Marne, afin de présenter les missions de notre structure et de favoriser la compréhension du cadre dans lequel les femmes sont accueillies. Nous

souhaiterions échanger sur la vulnérabilité du public accueilli et sur la difficulté de décrire des violences subies dans le cadre d'un dépôt de plainte.

Par ailleurs, **les questions de santé des femmes et des enfants accompagnés nous semblent essentielles**, nous envisageons de renforcer nos partenariats existants en fonction des besoins de santé repérés, afin de fluidifier les parcours de soins. Nous recherchons également d'autres partenaires de santé pour les femmes et les enfants.

Au regard des traumatismes générés par les violences, **le soutien psychologique des résidentes constitue un autre point important** de notre accompagnement. En ce sens, nous voulons développer des partenariats avec des associations proposant des interventions de psychologues au sein même des établissements. Ainsi :

- nous envisageons de rencontrer les professionnels du dispositif EMPPRE (Équipe mobile psychiatrie précarité exclusion, rattachée au Groupe hospitalier Paul Guiraud), dont les actions sont menées selon des modalités adaptées au fonctionnement de la Résidence Marielle Franco ;
- nous avons déjà rencontré la psychologue du dispositif HandiPsy, qui propose des temps d'intervention lors des réunions d'équipe, afin d'apporter un éclairage clinique sur les situations exposées. Cette collaboration devrait se mettre en place au cours du premier trimestre 2026.

CHIFFRES

2025

PRINCIPALES DONNÉES ANNUELLES

- Nombre de nuitées théoriques (sur la base de 39 places) : **14 235 nuitées.**
- Nombre de nuitées réalisées : **12 699 nuitées.**
- Taux d'occupation : **89,21 %**. Les victimes accompagnées ont obligatoirement été orientées vers notre Service (impossibilité de les accueillir directement), en fonction des places disponibles. Cette année, les importants travaux réalisés par le Conseil Départemental du Val-de-Marne, nécessaires après six années d'ouverture, ont mécaniquement réduit nos capacités d'accueil effectives au cours de cette période.
- Moyenne quotidienne : **34,79 personnes.**
- Taux de rotation : **91,18 %**.

En 2025, nous avons compté :

- **118 orientations** au total, parmi lesquelles :

- 65 en provenance de la DHAB,
- 53 de la part du SIAO 94.

Parmi les 118 orientations reçues, **99 ont abouti à un accueil** au sein de la Résidence Marielle Franco (86 admissions réalisées en 2025 + 13 maintenues après une admission en 2024).

- **14 refus de prise en charge**

- **9 refus des personnes** :
 - 8 refus de mise en protection,
 - 1 refus pour cause de solution personnelle avec hébergement trouvée dans le réseau.
- **5 refus de la structure/des orienteurs** :
 - 3 pour Résidence complète,
 - 2 pour proximité du lieu ou défaut de protection (accompagnement à la Résidence par l'auteur présumé/GPS trouvé dans le sac).

- **86 nouvelles admissions** correspondant à 196 personnes, dont 86 femmes et 110 enfants.

- **L'accueil, au total, de :**

- 99 situations, soit 99 femmes (86 nouvelles admissions et 13 situations maintenues)
- 128 enfants,
- 227 personnes.
- **90 ménages sortis** durant l'année (soit 207 personnes), parmi lesquels :
 - 54 ont été réorientés à l'issue du séjour au sein de Marielle Franco,
 - 4 ont obtenu la jouissance du domicile conjugal,
 - 3 ont obtenu un logement social,
 - 2 ont été réorientés vers une autre structure d'urgence au cours de leur séjour à la Résidence,
 - 15 ont trouvé une solution d'hébergement dans leur entourage,
 - 12 sont retournés au domicile,
 - 9 ont été maintenus dans la Résidence (fin des deux mois d'accueil en 2026).

1. COMPOSITIONS FAMILIALES (99 MÉNAGES)

	Nombre	Pourcentage
Femme isolée	32	32,32
Femme + 1 enfant	28	28,28
Femme + 2 enfants	22	22,22
Femme + 3 enfants	13	13,14
Femme + 4 ou 5 enfants	4	4,04

2. DÉLAIS ENTRE L'ORIENTATION ET L'ADMISSION (86 ADMISSIONS)

	Nombre	Pourcentage
J0	77	89,54
J+1	5	5,81
J+2	3	3,49
J+3	1	1,16

3. TRANCHES D'ÂGE DES FEMMES (99 FEMMES)

	Nombre	Pourcentage
18-25 ans	14	14,14
26-35 ans	47	47,47
36-45 ans	29	29,30
Plus de 45 ans	9	9,09

4. TRANCHES D'ÂGE DES ENFANTS (128 ENFANTS)

	Nombre	Pourcentage
Moins de 3 ans	46	35,94
Entre 3 et 6 ans	30	23,44
Entre 7 et 10 ans	28	21,87
Plus de 10 ans	24	18,75

5. ÉVALUATIONS DES VIOLENCES (99 MÉNAGES)

	Nombre	Pourcentage
Violences conjugales	77	77,78
Situation non évaluée	16	16,16
Violences intrafamiliales	3	3,03
Conflit conjugal	2	2,02
Autre (tierce personne ou proxénétisme)	1	1,01

6. SITUATIONS ADMINISTRATIVES (99 FEMMES)

	Nombre	Pourcentage
Situation administrative complète	56	56,57
Situation administrative incomplète	33	33,33
En cours de régularisation (récépissé de 1 ^{re} demande ou attestation de dépôt d'une demande de titre de séjour ; visa...)	8	3,03
Situation administrative inconnue	2	2,02

En 2025 :

- 19 femmes se trouvaient en situation d'**emploi**,
- 6 femmes suivaient une **formation**,
- 75 femmes étaient **sans emploi** (parmi lesquelles 31, au moins, ne disposaient pas d'autorisation administrative de travail).

7. RESSOURCES

Type de ressources (99 femmes)

N.B. Une même personne pouvant disposer de plusieurs types de ressources, le total des pourcentages dépasse 100 %.

En 2025, parmi les femmes accueillies à la Résidence Marielle Franco :

- **55,56 % étaient sans ressources** (soit 55 femmes), parmi lesquelles 34 (soit 34,34 % des résidentes) étaient en situation administrative incomplète ou en cours de régularisation ;
- **24,24 % avaient un emploi ou suivaient une formation.**

	Nombre	Pourcentage
Sans ressources	55	55,55
Minima sociaux	19	19,19
Revenus du travail	17	17,17
Prestations sociales	14	14,14
Allocation de retour à l'emploi	2	2,02
Indemnités de formation	1	1,01

Revenus du travail (25 personnes en emploi et/ou en formation dont nous connaissons la rémunération)

N.B. Trois femmes suivaient une formation non rémunérée

	Nombre	Pourcentage
Moins de 500 euros	1	4
Entre 501 et 800 euros	2	8
Entre 801 et 1 200 euros	0	0
Entre 1 201 et 1 500 euros	3	12
Entre 1 501 et 2 000 euros	11	44
Plus de 2 000 euros	0	0
Rémunération inconnue	8	32

8. MESURES ENFANCE À L'ENTRÉE/ À LA SORTIE (78 MÉNAGES COMPOSÉS D'AU MOINS UN ENFANT)

	Nombre à l'entrée	Nombre à la sortie
Information préoccupante (IP)	7	12 (dont 8 IP émanant de la Résidence M. Franco)
AEMO (Aide éducative en milieu ouvert)/ AED (aide éducative à domicile)	4	4
Placement judiciaire	1	1
Placement administratif	0	0
Signalement	0	0
Évaluation en cours	3	8

- En 2025 : **110 nouveaux enfants** ont été admis et **128 enfants accueillis** tout au long de l'année (en comptant les situations maintenues).
- Sur les 110 enfants admis au sein de la Résidence au cours de l'année 2025, **20 ont bénéficié d'un soutien scolaire**, parmi lesquels :
 - 7 étaient scolarisés en maternelle,
 - 8 en primaire,
 - 5 au collège.
- Au cours de l'année 2025, **37 LAME** (à destination des femmes accompagnées d'enfants de moins de 6 ans) ont été organisés à la Résidence Marielle Franco.
- Sur les **68 rendez-vous proposés par la psychologue** détachée du Conseil Département du Val-de-Marne intervenant à la Résidence, 61 rendez-vous ont été honorés.

9. LES SORTIES

Préconisations d'orientation (99 femmes)

	Nombre	Pourcentage
Alternative DHAB individuel	14	14,14
Alternative SIAO individuel	31	31,31
Alternative SIAO collectif	28	28,28
Alternative DHAB collectif	12	12,12
Centre Maternel	9	9,09
Évaluation non effectuée	5	5,05

Nombre et types de sorties (99 situations familiales)

	Nombre	Pourcentage
Sortie SIAO 94	31	31,31
Sortie réseau ou inconnue	15	15,15
Logement relais	13	13,13
Retour au domicile	12	12,12
Centre Maternel	10	10,10
Maintien Franco	9	9,09
Jouissance du domicile conjugal	4	4,04
Transfert autre structure niveau 1	2	2,02
Accès à un logement social	3	3,04
Orientation hors Département	0	0,00

Neuf situations familiales prises en charge en 2025 ont été maintenues au début de l'année 2026.

Par ailleurs :

- **9 des 23 sorties DHAB**, soit 39,13 % d'entre elles, correspondent à une orientation vers un hôtel ;
- **20 des 31 sorties SIAO**, soit 64,52 % d'entre elles, correspondent à une orientation vers un hôtel.

Enfin, il est important de préciser que **12,12 % des femmes sorties en 2025 sont retournées au domicile**.

Types de sorties réelles via le SIAO 94 et la DHAB (54 réorientations)

N.B. Les sorties réelles ne prennent en compte ni les sorties via le réseau, ni les retours au domicile, ni les maintiens dans la structure (36 situations).

SIAO 94 (31 réorientations)		DHAB (23 réorientations)	
Hôtel	20	Centre Maternel	10
CHU (centre d'hébergement d'urgence)	4	Hôtel	9
Logement ALT	3	Logement relais individuel	4
CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale)	2	Logement partagé	0
Logement ALTHO (dispositif Alternative à l'hôtel)	2		

10. L'ÉVOLUTION DES VIOLENCES DÉCLARÉES ENTRE LE DÉBUT ET LA FIN DE PRISE EN CHARGE (99 FEMMES)

N. B. Le total des pourcentages est supérieur à 100 %, une femme pouvant avoir été confrontée à plusieurs types de violences.

Types de violences	Violences déclarées à l'entrée		Violences évaluées pendant la prise en charge	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Psychologiques	91	91,92	87	87,88
Physiques	81	81,82	78	78,79
Financières	59	59,60	44	44,44
Sexuelles	40	40,40	49	49,49
Administratives	31	31,31	19	19,19
Verbales	29	29,29	84	84,85
Menaces de mort	17	17,17	45	45,45
Cyberviolences	3	3,03	7	7,07

Les enfants étant considérés comme des co-victimes de violences dès lors qu'ils y assistent, 100 % des enfants accueillis étaient victimes de violences. Cependant, il est important de préciser qu'ils ont subi :

- des **violences psychologiques directes** dans 72 familles, soit 72,73 % d'entre elles,
- des **violences physiques directes** dans 24 familles, soit 24,24 % d'entre elles,
- des **violences verbales directes** dans 56 familles, soit 56,57 % d'entre elles,
- des **menaces de mort directes** dans 3 familles, soit 3,03 % d'entre elles.

11. DÉMARCHES DE PROTECTION (99 FEMMES)

	Nombre de démarches effectuées à l'entrée	Nombre de démarches effectuées lors de la prise en charge	Total des démarches effectuées	
			Nombre	Pourcentage
Suppression de la géolocalisation	91	4	95	95,96
Blocage du numéro de téléphone de l'auteur	70	12	82	82,83
Demande de domiciliation	16	47	63	63,64
Plainte	51	6	57	57,58
Main courante	8	14	22	22,22
Requête JAF (juge aux affaires familiales) pour divorce ou garde d'enfants	5	16	21	21,21
Changement de puce téléphonique	8	13	21	21,21
Non-usage de la carte vitale et de la mutuelle	3	7	10	10,10
Modification des mots de passe des réseaux sociaux	2	7	9	9,09
Création d'une adresse électronique	0	8	8	8,08
OP (ordonnance de protection)	1	6	7	7,07
Réinitialisation téléphonique	3	2	5	5,05
Vérification du véhicule auprès d'un garage	1	0	1	1,01
TGD (téléphone grave danger)	1	0	1	1,01



4 rue du Docteur Calmette 94310 ORLY
Tél : 01 45 97 24 05 • info@auvm.org
N° SIRET : 332 335 702 000 46 • Code APE : 8790 B
www.auvm.org